



Assemblée générale

Distr. générale
12 août 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 159 de l'ordre du jour

**Tribunal international chargé de juger les personnes
accusées d'actes de génocide ou d'autres violations
graves du droit international humanitaire commis
sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais
accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire
d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994**

Lettre datée du 7 juillet 2009, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre du juge Dennis Byron, Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda, datée du 1^{er} juillet 2009 (voir annexe). Cette lettre se rapporte directement à l'aptitude du Tribunal à achever ses travaux.

Dans sa lettre, le Président Byron indique que la Fédération de Russie se propose de remplacer le juge Sergei Aleckseevich Egorov lorsque celui-ci aura démissionné du Tribunal. Le Président Byron demande que, bien que remplacé, le juge Egorov soit autorisé à demeurer au service du Tribunal international jusqu'à l'achèvement des affaires dont il a été chargé. Le Tribunal disposerait donc de deux juges permanents ressortissants de la Fédération de Russie servant simultanément. Le Président Byron a demandé aussi que l'Assemblée générale autorise une dérogation à la règle interdisant que deux juges de la même nationalité servent le Tribunal au même moment.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la lettre du Président Byron à l'attention des membres de l'Assemblée générale. Je saurais gré à l'Assemblée d'examiner cette question dès que possible afin d'assurer au Tribunal la continuité et la sécurité qui lui sont nécessaires pour mener à bien ses travaux en toute efficacité.

Le Secrétaire général
(Signé) **Ban** Ki-moon



Annexe

Lettre datée du 1^{er} juillet 2009 adressée au Secrétaire général par le Président du Tribunal pénal international pour le Rwanda

J'ai l'honneur de faire suite à ma lettre du 15 juin 2009, dans laquelle j'expliquais qu'il était nécessaire de recruter un juge additionnel au Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Outre le recours à d'anciens juges permanents du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ou à des juges *ad litem* inscrits sur la liste de réserve dudit Tribunal que j'avais suggéré à cet effet, une troisième option vient de se faire jour : la Fédération de Russie m'a fait savoir qu'elle souhaitait nommer un juge permanent pour remplacer le juge Egorov, qui a exprimé le vœu de rentrer dans son pays d'origine une fois achevées les affaires dont il a actuellement la charge.

Dans ma lettre au Ministère russe des affaires étrangères du 23 juin 2009, j'ai fait observer que le Tribunal appuierait cette demande à la condition que le juge soit disponible pour rejoindre le Tribunal dans les deux mois suivants, de façon qu'il puisse être affecté aux nouveaux procès restants, qui tous sont censés s'ouvrir en septembre 2009 au plus tard.

J'ai reçu une réponse datée du 30 juin 2009 indiquant que la Fédération de Russie « accept[ait] la proposition voulant que le juge nommé en remplacement prenne ses fonctions dans les deux prochains mois ». Compte tenu de cette promesse, je suis prêt à appuyer la demande russe tendant à nommer un juge permanent en remplacement du juge Egorov. Ce juge devrait rejoindre le Tribunal dès que possible et siéger dans une ou deux des nouvelles affaires.

Le juge Egorov a accepté de présenter sa démission pour faciliter le processus. Pour faire en sorte qu'il puisse achever son travail sur les affaires auxquelles il a été affecté et qui sont encore dans la phase de rédaction du jugement, il conviendrait que le Conseil de sécurité l'autorise à mener ces affaires à leur terme, malgré sa démission et nonobstant les dispositions du paragraphe 1 de l'article 11 du Statut du Tribunal. Le Conseil de Sécurité a déjà usé d'une procédure similaire, par exemple dans sa résolution 1482 (2003).

Le Président
(Signé) Dennis **Byron**